

**Mairie de
SAINT CLAIR SUR ELLE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Le 26 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Johanny LALANNE

Absents excusés: MM. Pascal MERLIN, Raymond GIRARD, Magali BAZIRE

Date des convocations : 18 novembre 2015

Date d'affichage : 3 décembre 2015

Mme Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire fait part qu'un courrier de Madame la Préfète est arrivé en mairie le 2 octobre sur le découpage des intercommunalités.

Les intercommunalités inférieures à 15000 habitants, sauf dérogations, ne sont plus autorisées.

La proposition, pour le département de la Manche, est de construire 5 intercommunalités.

Madame le Maire donne lecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016, à l'issue d'une période de concertation élargie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la proposition pour le Saint-Lois ; à savoir la fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo et la communauté de communes de Canisy, car nous sommes dans le même bassin de vie et d'emploi et déjà des intérêts partagés.

Le Conseil n'émet pas d'avis pour les autres propositions et laisse les élus concernés se prononcer pour leur secteur, car ils représentent la population.

Avec la fusion de la communauté de communes de Canisy, la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo comptera 75 000 habitants pour 85 communes maximum selon le nombre de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017.

POINT SUR LES TRAVAUX MAIRIE ET MAISON DES SERVICES

Madame le Maire annonce la date de réception de chantier pour le mardi 19 janvier 2016

L'entreprise Neveu Bureau Concept a été retenue pour l'aménagement du mobilier de la mairie, offre la mieux disante.

ÉCRITURE AUX ENTRÉES :

Madame le Maire demande de valider les écritures des panneaux indiquant la fleuriste, l'auto-école, la maison des services, la mairie et le Visio-relais. Le Conseil Municipal valide l'option écriture verticale pour une facilité de lecture.

Le Conseil Municipal valide SAINT CLAIR SUR L'ELLE sur le pignon de la mairie.

PARVIS :

Le Conseil Municipal valide le plan de calepinage du parvis avec la pierre ciselée choisie précédemment.

LUCARNE MAIRIE :

Le Conseil Municipal valide le remplacement du panneau du châssis de la lucarne de la mairie par un vitrage.

PEINTURE PIGNON MAIRIE :

Le Conseil Municipal valide la plus-value pour une couche finition aspect taloché de la peinture du pignon mairie pour un montant de 312.83 € TTC.

ORGANIGRAMME DES CLÉS :

Pour obtenir des clés sécurisées qui ne peuvent pas être reproduites sans code ainsi qu'un organigramme évolutif, une plus-value de 1 335.48 € TTC maximum est demandée selon le nombre de pass nécessaire. Le Conseil Municipal accepte le devis.

POINT SUR LE PROJET DE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

Madame le Maire rappelle que l'entreprise OREKA Ingénierie de Cherbourg a été retenue.

Une nouvelle proposition financière a été transmise suite à la réunion du 9 novembre dernier. Le montant pour la commune de St Clair sur Elle est de 7 018.18 € HT.

Le travail du programmeur est découpé en deux phases :

- Une phase de faisabilité avec une intervention sur 6 semaines
- Une phase d'étude de programmation avec une intervention sur 3 semaines

Une réunion de présentation aux conseillers municipaux pour le projet de St Clair sur Elle et celui de Cerisy la Forêt est fixée le jeudi 3 décembre 2015 à 18h00 à la maison des associations.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS POUR LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES A SAINT-LÔ AGGLO

Madame le Maire rappelle la délibération 2015- N°03/07 du 25 mars 2015 approuvant le transfert des biens et équipements communaux entre la commune et Saint-Lô Agglo : compétences à caractère administratif. Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements pour les compétences transférées à Saint-Lô Agglo (compétence sport, eaux pluviales, jeunesse)

MAISON DES ASSOCIATIONS : REDISTRIBUTION DES LOCAUX

Les employés de l'association « Office des Sports » ont été transférés à Saint-Lô Agglo depuis le 1^{er} janvier 2015. Ils occupent depuis le 1^{er} juillet des bureaux de l'ancienne communauté de communes de l'Elle, appartenant à Saint-Lô Agglo.

Madame le Maire demande au conseil municipal le devenir du local de la maison des associations occupé précédemment par eux.

Les associations souhaitent avoir un local administratif pour entreposer leurs documents administratifs. De plus, l'Office des Sports peut mettre à disposition des associations un certain nombre de matériels.

Le Conseil Municipal est d'accord sur ce principe.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU GYMNASÉ

Saint-Lô Agglo avait consulté des entreprises pour effectuer l'aménagement extérieur du gymnase. La place handicapée prévue est située sur le domaine communal.

Saint-Lô Agglo prend en charge d'une part l'entrée du gymnase, l'accessibilité PMR, la place de stationnement PMR, d'autre part la partie espaces verts : création d'ilots végétalisés et nettoyage de l'espace le long de la rue du château.

Les travaux à prendre en charge par la commune sont : le parking sauf place handicapée, le trottoir devant le gymnase, l'effacement du passage piéton et un nouveau traçage.

L'entreprise Boutté retenue par Saint-Lô Agglo pour les travaux d'aménagement a fourni un devis estimatif pour la commune de St Clair.

Le devis s'élevant à 12 162.48 € TTC a été accepté par le Conseil Municipal.

AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DU PONT DE LA PIERRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Une subvention au titre des Amendes de Police pour l'aménagement de trottoirs rue du Pont de la Pierre va être demandée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- État d'urgence suite aux attentats de Paris :
Suite à l'état d'urgence décrété pour 3 mois en France, la gendarmerie demande à être prévenue en cas de personnes ou choses suspectes. De plus, un état des manifestations festives, culturelles et sportives programmées sur la commune leur a été transmis.
- Associations :
 - VCL :
Monsieur Joseph HUE est le nouveau président du Vélo Club Loisirs de l'Elle.
 - Interassociations :
Une réunion entre l'Inter associations et le Conseil Municipal a été organisée le mardi 1^{er} décembre
À l'ordre du jour : Calendrier des manifestations 2016, Redistribution des locaux de la maison des associations, Appel à projets pour le grand départ du Tour de France
- Fibre Optique :
Manche Numérique va recenser en 2016 les habitations concernées par la fibre optique sur la commune. Cette 1^{ère} tranche concernera le bourg et la zone d'activité du carrefour St Clair.
- Vœux du Maire :
La cérémonie des vœux du Maire est fixée au vendredi 8 janvier 2016 à 20h00 à la maison des associations.
- Saint-Lô Agglo :
 - Location de vélos électriques :
Madame le Maire fait part d'un courrier de Saint-Lô Agglo demandant si la commune souhaite avoir des vélos électriques en location. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe.